

## PROCES VERBAL N°35 DES COMPETITIONS DE JEUNES

Réunion du : Jeudi 10 Avril 2025

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Michel UDOVIVIC. Jean Marie TASTEVIN

Absent excusé : MR Stéphane BROCCQ

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°34 du 03 Avril 2025

### RETOURS CSR . DISCIPLINE. APPEL (informations clubs)

#### ➤ CSR DISCIPLINAIRE :

U19D1 POULE A

N. PISSEVIN VALDEGOUR/ENT RAIA ST MARTIN du 29.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à ENT RAIA ST MARTIN.

CHUSCLAN LAUDUN/N. PISSEVIN VALDEGOUR du 15.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à CHUSCLAN LAUDUN.

N. PISSEVIN VALDEGOUR/AS POULX du 08.03.2025

Dit match perdu par pénalité à N. PISSEVIN VALDEGOUR pour en reporter le bénéfice à AS POULX.

#### ➤ CSR :

U15D2 POULE A

VEZENOBRES CRUVIERS/US GARONS du 05.04.2025

Dit match perdu par pénalité à MARGUERITTES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de US TREFLE 2.

U15D2 POULE B

ES MARGUERITTES/US TREFLE du 30.03.2025

Dit match perdu par pénalité à MARGUERITTES pour en reporter le bénéfice à US TREFLE



U19D1 POULE A

ENT RAIA ST MARTIN/VEZENOBRES du 05.04.2025

Dit match perdu par forfait à VEZENOBRES pour en reporter le bénéfice à ENT RAIA ST MARTIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE**  
**MR Patrick AURILLON**



**LE PRESIDENT,**  
**MR Bernard BARLAGUET**

